

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 116 (1976)
Heft: 5

Artikel: L'armée autrichienne à un tournant
Autor: Perret-Gentil, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650378>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'armée autrichienne à un tournant¹

L'armée autrichienne a attiré l'attention sur elle du fait d'une nouvelle tendance du pouvoir gouvernemental, estimant pouvoir lui imprimer une certaine réduction de sa structure, notamment une diminution de la durée de service.

Il est bien certain que cette tendance apparaît un peu partout. Et plus on s'éloigne d'une guerre, moins en prépare-t-on une suivante. Mais, en général, dans les pays européens de telles réductions sont compensées par des renforcements, obtenus d'ailleurs difficilement, tels que l'augmentation des éléments de métier, surtout sous-officiers et hommes de troupe techniciens, ainsi que par l'augmentation du potentiel en matériel.

Ce qui importe pour l'Autriche est de savoir dans quelle mesure son armature militaire actuelle pourra supporter les projets en cause et si elle n'en sortira pas gravement affaiblie comme d'aucuns le craignent.

1. UN BREF HISTORIQUE

On ne saurait parler de l'armée autrichienne d'aujourd'hui sans en connaître les antécédents. L'ancienne armée autrichienne, impériale et royale (KuK), fut encore au début du siècle une des plus grandes armées de l'Europe continentale. Novembre 1918 sonna le glas et le démembrement de l'Empire. De puissance mondiale l'Autriche devint un petit pays, au huitième environ de ce qu'elle avait été, du moins par sa population. Il n'est pas aisé pour une nation de subir une telle évolution à rebours, si l'on peut dire. Pendant une vingtaine d'années ce petit Etat lutta vaillamment pour conserver son indépendance et son caractère propre.

La première république autrichienne eut déjà une armée, dans un cadre imposé par les Alliés. Elle était basée sur le volontariat. Elle ne disposait que de peu de moyens et ses cadres étaient mal rétribués. Il n'y régnait guère d'enthousiasme. Mais déjà se faisait sentir, en profon-

¹ Il convient de comparer cet article avec la conclusion de celui du colonel F. Th. Schneider, « Notre incertaine sécurité », paru dans notre dernier numéro. « Le lecteur appréciera. » Rappelons que les auteurs de ces deux articles sont des officiers français en retraite. Mft.

deur, une forte influence allemande, comme on le sut plus tard, si bien que l'Autriche, au moment de l'Anschluss, devint presque automatiquement une nouvelle région militaire de la Reichswehr. Ce pays s'en tira avec quatre ans de guerre très dure sur le front russe et son sol fut foulé par un adversaire implacable. Ces années-là marquèrent cette armée et encore maintenant certains concepts allemands y sont toujours vivaces.

De nouveau petit pays, l'Autriche va vivre la période tragique de l'occupation et de l'emprise soviétiques. Elle s'en est sortie, abstraction faite d'une phase économique extrêmement pénible, beaucoup mieux qu'on aurait pu le penser sur le moment. Tandis que l'Allemagne était coupée en deux par les occupants de l'Ouest et celui de l'Est, et l'est restée d'une manière qui s'éternise, l'Autriche, dont la situation de base était pourtant la même, ne subit pas le même sort. Les Russes avaient occupé et soumis à leur obéissance tous les pays de l'Est, mais ils semblèrent renoncer à la partie de l'Autriche qu'ils détenaient. On a cherché des explications à ce traitement particulier. De fait cette partie n'était pas considérable, bien moindre que l'Allemagne de l'Est; et leurs forces s'y seraient trouvées en saillie de l'alignement de leurs armées de la Baltique aux Balkans. De plus on a parlé de la dissidence de la Yougoslavie de Tito, qui aurait pu exercer une sorte de contrepoids aux visées soviétiques.

Quoi qu'il en soit, le « mémorandum de Moscou » du 15 avril 1955 octroya un « Traité d'Etat » à l'Autriche et fixa son statut de puissance indépendante et neutre, mais en limitant ses moyens de défense en ce qui concerne certaines armes, dont les fusées...C'est le chancelier actuel, M. Kreisky, alors ministre des Affaires étrangères, qui signa le protocole de la remise du Traité. Cette neutralité autrichienne fut aussitôt proclamée par le Parlement et elle fut reconnue par 64 Etats dans le monde. Le Parlement vota également, le 7 septembre 1955, la Loi de Défense de la République et à l'automne eurent lieu les premières grandes manœuvres.

A noter que par la suite l'Autriche s'acquitta entièrement des livraisons de « réparations », notamment en pétrole, à effectuer en dix ans. Ces livraisons portèrent sur 150 millions de dollars. En contrepartie elle retrouva certains biens confisqués.

Et pour la seconde fois, l'Autriche se trouva en possession d'une armée à peu près du même gabarit que celle de l'entre-deux guerres. Celle-ci, appelée « Bundesheer », se différenciant ainsi de la « Bundes-

wehr » de la R.F.A., est relativement moins importante, moins bien équipée que la première, et elle a subi, comme déjà indiqué, l'influence allemande. En définitive les forces armées autrichiennes ont été l'objet de plusieurs vraies coupures, mais le sens général de ces forces semble aller plutôt en decrescendo et en tout cas ne plus progresser, au contraire de celles des pays environnants.

2. LA SITUATION STRATÉGIQUE

Cependant la situation stratégique de l'Autriche s'est modifiée considérablement, non pas celle de l'Autriche même, qui demeure pareille, mais bien l'échiquier sur lequel elle se place. Jusqu'à l'Anschluss elle s'était trouvée isolée en bordure de l'Allemagne, dont l'attraction a joué. Elle n'avait pas alors le statut de neutralité. Mais maintenant, à partir du Traité d'Etat, elle est devenue pays neutre et très curieusement enserrée entre les deux blocs mondiaux. Toute sa partie orientale est tangente au rideau de fer et c'est la partie de son territoire qui est la plus ouverte et accessible. Mais à l'ouest, elle se profile à l'intersection même des deux secteurs Centre et Sud-Europe du dispositif allié. Et elle se trouve même prolongée par un autre pays neutre, la Suisse. Ainsi, sur un millier de kilomètres approximativement, s'allonge — à moins qu'on ne la viole par les airs — une barrière d'interdiction de Genève à Vienne. S'il n'y avait qu'un seul pays neutre dans cette sphère de l'Europe, cela n'apporterait pas une grande transformation de la structure générale de la défense occidentale. Mais il en est tout autrement de deux pays neutres se suivant bout à bout. Cette situation est évidemment irrémédiable. Néanmoins elle ne manque pas d'éveiller des préoccupations au sujet des rocares à grandes distances qu'elle provoquera.

Quant à l'Autriche seule, sa situation stratégique n'est guère plus favorable. Ce pays a devant lui, l'entourant en arc, trois voisins, dont deux appartiennent sans conteste au Pacte de Varsovie, dont ils suivront strictement les ordres (de plus, dès maintenant des forces soviétiques sont stationnées en Tchécoslovaquie, c'est-à-dire au nord-ouest de l'Autriche); et un troisième pays, la Yougoslavie, à la situation plutôt imprécise, la borde sur sa frontière sud. En tout cas cette situation est d'un très gros poids et ne devrait provoquer que tout le contraire d'un affaiblissement de la défense autrichienne.

Ces deux pays du Pacte de Varsovie ont des forces (sans encore comprendre celle de l'URSS y stationnant), d'une consistance déjà beaucoup plus élevée que celles de l'Autriche, elles-mêmes en instance de diminution. Ainsi, la Tchécoslovaquie, avec une population de 15 millions d'habitants, met sur pied en permanence 170 000 hommes, soit 13 divisions, dont 5 blindées; 620 avions; plus des éléments de sécurité intérieure et des gardes-frontière: au total environ 300 000 hommes. La Hongrie, respectivement: 10 millions d'habitants; 100 000 hommes, soit 6 divisions, dont 2 blindées, plus 2 divisions blindées soviétiques; 150 avions — ces forces varient, surtout en ce qui concerne les armements importants, selon le degré de confiance que leur accorde l'URSS. Enfin, troisième voisin, la Yougoslavie: 20 millions d'habitants; 240 000 hommes sur pied, soit 12 divisions, dont 3 blindées; et une trentaine de brigades autonomes; plus des unités intérieures; 340 avions.

Cependant ces trois pays ont des durées de service des hommes appelés, respectivement de 2 ans, de 2 à 3 ans et de 18 mois. Il aurait fallu pouvoir détailler plus à fond les armements en cause, hélicoptères, chars, fusées et roquettes, etc., intégralement soviétiques pour les deux premiers pays, qui sont toutefois, estime-t-on, au point de vue équipement, en retard d'un plan quinquennal de la production soviétique; par contre, nettement mieux équipés que l'armée autrichienne. C'est en tout cas, entourant l'Autriche, environ 500 000 hommes dans des unités d'active, sans compter pour le moins tout autant des autres pays du glacis, y compris la Yougoslavie, mais non compris près de 30 divisions soviétiques: en Allemagne, 10, en Tchécoslovaquie (probablement) 10, et 6 en Pologne et Hongrie, dont pour la moitié des divisions blindées. De plus ce sont des unités du plus haut potentiel opérationnel. Il faut ajouter une armée aérienne et de nombreux autres éléments de renforcement.

Evidemment toutes ces forces du Pacte de Varsovie n'auront pas l'Autriche comme seul objectif, mais un bon tiers pourrait y être consacré. Il ne s'agit pas d'anticiper sur des événements futurs ou de parler de plans qui existeraient dès maintenant. Mais force est de constater qu'un formidable appareil militaire a été édifié sur ce fameux glacis qui jouxte l'Autriche. Celle-ci y est même à l'avant-scène. Il faut aussi préciser que le dispositif soviétique terrestre en Europe est, dans son ensemble, nettement plus étoffé que celui de l'OTAN. Ce dernier ne peut équilibrer les

forces de l'Est que par un potentiel atomique supérieur. Et il ne faut pas s'illusionner sur les vertus qu'auront certaines politiques de « détente » lorsqu'il sera fait appel au sort des armes.

3. LA SITUATION PROPRE DE L'AUTRICHE

L'Autriche compte environ 7 millions d'habitants. Ses frontières s'étendent pour le moins sur 2000 km, nettement davantage selon les géographes qui en additionnent tous les détours. Les parties les plus montagneuses du pays sont orientées surtout vers l'Ouest et en partie au sud, en général dans des régions de moindre danger. De plus, sa capitale, hypertrophiée par rapport à l'ensemble du pays, se situe tout près de la frontière même de l'Est.

L'Autriche consacre à sa défense l'équivalent d'environ 625 millions de francs suisses, environ le tiers du budget militaire helvétique. Cela représente — chiffre le plus bas du monde — 1,2 % du PNB (produit national brut), contre, pour la Suisse, 2,5 % du PNB¹; et la Suède, 3,8 % qui sont, remarquons-le, aux niveaux les plus bas. Le plus élevé du monde est celui d'Israël, soit 16,1 %, et ceux des Etats-Unis et de l'URSS, un peu plus de 9 % de leur PNB. Par habitant les dépenses militaires de l'Autriche sont l'équivalent de 60 DM; pour la Suisse, 235 et la Suède, 441 DM.

L'armée autrichienne a un effectif budgétaire de 55 000 hommes, y compris les cadres de carrière, officiers, sous-officiers et volontaires. En fait c'est 47 000 hommes de troupe qui alimentent les unités. Sont soumis aux obligations militaires tous les hommes de 18 à 51 ans. Jusqu'à présent étaient appelés environ 40 000 recrues, accomplissant un service de 9 mois. Les réservistes peuvent être appelés à des « inspections » et à des « séances d'instruction » de 4 jours au maximum. Mais des volontaires peuvent effectuer des périodes allant jusqu'à 10 semaines par an. Cependant le commandement n'a jamais pu obtenir d'une manière régulière des périodes plus longues d'instruction et de manœuvres.

Actuellement, après 15 ans de vie de la Bundesheer, environ 400 000 hommes instruits sont passés dans les réserves, où sont constituées environ 400 compagnies potentielles. Les réservistes conservent leur paque-

¹ En 1969, 2,20 %. A ce sujet, voir l'article Brunner, p. 232, dont les chiffres paraissent plus exacts. *Réd.*

tage chez eux, mais pas l'armement; et les armes collectives sont entreposées à des postes de gendarmerie.

Les unités de réservistes forment en général des bataillons, qui sont de la même composition que les bataillons de chasseurs des brigades de chasseurs. Notons au passage qu'au début de l'année 1970 une manœuvre importante a été exécutée avec rappel de nombreux réservistes. L'impression qui a prévalu, abstraction faite de la faiblesse des dotations en matériel, a été bonne. L'ensemble des unités de réservistes, destiné à la défense intérieure, est appelé la « Landswehr ».

4. ORGANISATION ET ORDRE DE BATAILLE

La Bundesheer est sous l'autorité du chef de l'Etat et du ministre de la Défense. Certaines formations demeurent sous les ordres directs du ministre; ce sont les régiments de transmissions, du génie, de l'artillerie lourde; les bataillons de forteresse et le Bataillon de la garde autrichienne. Les services administratifs, les écoles (supérieure de guerre, service de santé; ravitaillement; les écoles d'instruction des sous-officiers et les écoles d'application) sont également du ressort du ministre.

Les forces sont organisées en :

- un commandement supérieur;
- trois grands commandements, qui sont en même temps opérationnels et territoriaux, et qui portent le nom de « Gruppenbereiche ».
- A cela s'ajoute la Défense territoriale, compagnies et bataillons, comme on l'a vu; cette Défense dépend du commandement.

Les forces sont groupées en trois corps d'armée; ce terme en l'occurrence paraît impropre; ces groupes ne représentent d'ailleurs que la valeur d'une division, même faible. Leurs sièges sont: le I^{er}, à Vienne, le II^e, à Graz et le III^e, à Salzburg, faisant face chacun à une partie bien déterminée des frontières. Enfin le Commandement des forces aériennes est de même à Vienne.

La composition des « Groupes », adaptés à leur zone d'action, est variable; elle est la suivante:

- le 1^{er} comprend: la 1^{re} Brigade, la 3^e Brigade blindée et la 9^e Brigade blindée;

- le 2^e: la 5^e Brigade de chasseurs alpins et la 7^e Brigade de chasseurs alpins;
- le 3^e: la 4^e Brigade blindée et la 6^e Brigade de chasseurs alpins.

Le Commandement aérien comprend 4 commandements de groupements, comprenant en tout 4 escadrilles de combat, plus 6 escadrilles de liaison et de guet radar.

L'organisation de la brigade, peu variable d'une catégorie à l'autre, est la suivante:

- 1 état-major de brigade;
- 1 bataillon de commandement, composé des compagnies ci-après: transmissions, antichars, génie, logistique et de transport muletier;
- 1 bataillon de chasseurs, composé des compagnies ci-après: de commandement, de mortiers lourds et 3 de chasseurs (infanterie ou infanterie alpine);
- 1 groupe d'artillerie, composé des batteries ci-après: 1 de commandement, 2 d'artillerie et 1 de DCA;
- 1 bataillon d'instruction, composé de : 1 compagnie de commandement et de 4 compagnies d'instruction.

Il convient de remarquer qu'à la mobilisation, chacun des bataillons d'instruction à 5 compagnies formera le noyau d'une nouvelle brigade, soit le doublement général des brigades du temps de paix. Il faut encore ajouter que durant le temps de paix 30 000 hommes instruits, soit le 56 % des effectifs, alimentent, pour quelques mois seulement, les formations d'active des « Gruppenbereiche », ce qui est finalement fort peu. Par contre on prévoit dès maintenant le doublement du nombre des compagnies de la Défense opérationnelle du territoire, portées ainsi au total de 800.

A l'échelon des « Gruppenbereiche », se trouvent quelques unités de renforcement, outre les éléments déjà mentionnés au niveau de l'armée; ce sont:

- 1 bataillon des transmissions à 4 compagnies;
- 1 bataillon du génie à 4 compagnies;

- 1 bataillon blindé à 1 compagnie de reconnaissance et 2 blindées;
- 1 régiment logistique à 3 compagnies — plus 1 unité du service de santé;
- 1 régiment d'instruction.

En définitive, c'est le seul bataillon blindé qui donnera à chacun des trois commandements en cause la possibilité d'influer sur sa manœuvre.

Selon le système adopté pour l'appel des conscrits, ceux-ci étaient incorporés deux fois par an (1^{er} avril et 1^{er} octobre). Ce procédé assez précaire a conduit à la réduction du nombre des brigades, de 9 à 7 actuellement, et à quatre appels de conscrits par an. Il était, en effet, très difficile de subvenir, après les mois d'instruction, aux besoins des unités d'active. L'instruction a même dû être raccourcie, ce qui n'a pu conduire qu'à une insuffisance de celle-ci. Cependant cette réduction du nombre des brigades, en 1960, n'avait aucunement été une réduction du nombre des appelés, mais elle ne fut qu'un réaménagement intérieur.

Une mention particulière peut encore être faite au sujet des *troupes alpines*, qui sont certainement d'une grande importance pour la défense de l'Autriche. Une attention spéciale est apportée à leur instruction et à leur entraînement. Un avantage certain provient tout naturellement de ce que les brigades alpines sont levées pour une bonne part dans des régions alpestres. De temps à autre, il est d'ailleurs question de la formation d'une forteresse ou réduit alpin, comme ce fut le cas à la fin de la guerre. Tous les pays alpestres tendent à réaliser cette conception.

Comme déjà indiqué, il a été constitué des «Gebirgjägerbataillone», qui entrent dans la composition des brigades alpines. Leur organisation n'est guère différente de celle des autres formations d'infanterie. Toutefois chacun des bataillons alpins dispose d'une compagnie spécialisée, particulièrement de haute-montagne. Elle est uniquement formée de montagnards. Elle détient des matériels pour la création de passerelles, de téléphériques, etc., ainsi que de transport. Une centaine d'hommes appartiennent à cette unité.

L'armée autrichienne possède une Ecole de chasseurs alpins, à Saalfelden, au Tyrol ¹, à 700 m d'altitude. Les cours s'échelonnent par

¹ Voir à ce sujet l'article du capitaine J. Abt: « Visite aux chasseurs alpins autrichiens », R.M.S., août 1969.

périodes de 14 jours. Ils sont spécialisés d'été ou d'hiver; de rocher ou glacier; et un est consacré au sauvetage. Il y est également formé des guides et aides-guides de montagne. Chaque année passe à cette école un millier d'hommes. Le personnel instructeur est assez important. Cependant la seule instruction des troupes de montagne absorbe jusqu'à présent la totalité des neuf mois de service des hommes appelés sous les drapeaux.

Cette école s'est fait une excellente réputation dans les pays alpestres voisins, Suisse, France. Elle reste en liaison constante avec les écoles de montagne de ces pays.

Enfin, on ne saurait trop insister sur l'importance des troupes de montagne pour un pays qui n'est pas richement doté en matériel militaire. Mais ses unités de montagne pourront se voir confier la défense de vastes secteurs. Dans cette défense joue particulièrement la valeur du combattant, soit isolé, soit opérant par petits éléments.

5. LES MATÉRIELS

La Bundesheer n'a pas été particulièrement favorisée en dotations de matériels. Elle a dû débiter en 1955 avec des dons que lui ont laissés les quatre armées d'occupation en se retirant. C'est dire que ce matériel de base était fort hétéroclite et n'était d'ailleurs plus très neuf. Peu à peu l'Autriche a pu procéder à des achats à l'extérieur (Etats-Unis, Suisse, Suède, France). Mais cela de manière modeste. Faute de ressources suffisantes, elle a dû renoncer à une sorte de consortium avec la Suisse pour la fabrication des avions Mirage. Cependant l'industrie autrichienne a construit des chenillettes tout terrain, notamment le petit transporteur très réussi dénommé « Haflinger », produit par Steyer-Daimler. Et elle fabrique également tout l'armement léger, y compris une arme d'assaut d'infanterie, sous licence belge, et les munitions.

Les principaux matériels de l'armée autrichienne sont les suivants: chars, chars américains M 60 de 47 tonnes, canon de 105 mm; M 47, canon de 90 mm; M 41, canon de 76,2 mm. De plus des chars légers français AMX 13. Ces engins équipent les unités de chars des bataillons mécanisés des brigades mécanisées.

Depuis 1969 sont apparus des véhicules de transport de troupe (VTT), construits par Saurer, dont il existe trois versions. Ils sont

aussi destinés aux mêmes formations que ci-dessus; à noter également l'introduction récente de mortiers lourds 106 SR de provenance allemande montés sur affût mobile, qui équipent (6 pièces) les sections des compagnies lourdes des bataillons de chasseurs, ainsi que la compagnie antichars.

Dans l'artillerie, on trouve les obusiers du type M 109 américain de 105 mm, tandis que pour la défense antiaérienne il existe des véhicules légers à bi-tubes, canons sur châssis de 20 mm Oerlikon (suisse), soit encore des canons Bofors de 40 mm.

Il faut encore relever que l'infanterie est dotée de tubes sans recul « Karl Gustav » (suédois).

En matière d'hélicoptères, l'armée autrichienne possède un certain nombre (12, a-t-il été indiqué) d'Augusta-Bell 204, construits en Italie, destinés au transport d'éléments d'infanterie au combat. Pour la liaison ont été acquis des Augusta-Bell 205 et les Alouettes (français) II et III; enfin des « Piper » L19 CESSNA et quelques Beavers canadiens.

L'aviation de chasse se limite à 9 Fouga-Magister, avion français d'école, 7 Vampire (anglais) et une vingtaine de chasseurs-bombardiers SAAB « Safir », de construction suédoise. Les installations au sol de l'aviation ont laissé par leur vétusté une impression plutôt médiocre à des visiteurs étrangers.

En définitive, on peut compter pour l'armée autrichienne, en matériels les plus importants, environ 250 chars et blindés légers et une centaine (au maximum) d'aéronefs de tous les modèles. C'est surtout dans cette dernière branche que les dotations sont les plus faibles.

6. LES AMÉLIORATIONS STRUCTURALES

Jusqu'à présent l'armée autrichienne a subi, si ce n'est des réformes profondes, du moins une série d'améliorations qui ont toutes tendu à remédier, dans la mesure du possible, à sa structure assez modeste. On a déjà signalé la réforme faisant passer le nombre des brigades de 9 à 7, à seule fin de donner à ces dernières une meilleure consistance. On a constaté de même un effort constant pour le renforcement de la défense territoriale par la création d'unités potentielles, qui parviendront, si les moyens et les périodes d'instruction pouvaient être augmentés, à créer une vraie armée de l'intérieur. C'est d'ailleurs, semble-t-il, dans ce sens

que l'on trouverait une solution à cet état de faiblesse inhérent à des crédits par trop modestes.

C'est en 1966 qu'est apparue une certaine refonte des forces autrichiennes surtout par des mesures générales consistant en des améliorations de la loi de défense, promulguée dix ans auparavant. Les principales dispositions (7 juillet 1966) ont porté sur les points ci-après :

- l'emploi de la Bundesheer à l'intérieur pour le maintien de l'ordre et de la sécurité; de nouvelles dispositions ont trait aux compétences respectives des deux Ministères de la défense et de l'intérieur;
- la création d'une commission de la défense au Parlement, particulièrement importante et considérée comme un Conseil de la défense;
- le corps des sous-officiers de carrière a été l'objet de quelques mesures d'amélioration de sa situation, notamment par le prolongement des limites d'âge jusqu'à 60 ans et la création de possibilités de retraite à 45 ans;
- de nouvelles clauses ont agrandi les compétences du président de la République en matière de rappel des réservistes en cas de nécessité, notamment par classes d'âge, ce qui aboutirait à une mobilisation partielle.

Enfin, dans un autre domaine, on n'a pas manqué de remarquer qu'une activité est exercée maintenant par des organismes régionaux et locaux de la défense. Il est tenu dans les principales localités du pays des séminaires et des réunions de personnalités, en grande partie civiles, qui étudient les questions de la défense dans toutes ses branches. On y relève par exemple, le service de la surveillance aérienne, ainsi que toutes les questions touchant de près ou de loin la défense nationale, les mesures militaires de défense et les mesures civiles de la défense; comme aussi les aspects aussi bien économiques que spirituels, les domaines de l'information et de la circulation. Des renseignements sont également diffusés aux autorités civiles. Enfin de nombreuses conférences sont organisées sur ces sujets.

En définitive, on peut donc dire que jusqu'en 1970, la défense du pays, dans son sens général, a toujours joué vers des améliorations et le

perfectionnement du système actuel, malgré ses faiblesses. Mais jusqu'alors l'Autriche avait des gouvernements issus conjointement des deux grands partis du pays. Puis les populistes sont venus seuls au pouvoir et maintenant c'est au tour de leurs rivaux socialistes. L'ambiance paraît avoir assez nettement changé. Il faut tenir coûte que coûte et quoi qu'il en coûte certains engagements...

7. LA RÉFORME ACTUELLE

On n'en connaît encore qu'une seule chose, d'ailleurs la principale qui est aussi la plus grave : la réduction du service à six mois. On sait également que des remous sérieux en sont résultés ; par exemple, la démission de certains responsables de la défense et les discussions passionnées engagées sur le sujet.

Il n'y avait jamais eu jusqu'à présent des mesures qui provoquaient un affaiblissement de la défense. bien qu'il en manquât qui auraient pu apporter une importante amélioration. Ce n'est plus ce qu'on peut dire de la réforme en cours. La Bundesheer, déjà avec le service de *neuf mois*¹, avait eu grand mal à maintenir, ce qui peut paraître devenir une fiction, une armée d'active avec des formations permanentes. Pratiquement — c'est la première conclusion — le temps de service de *six mois*, car il s'agit de cela¹, ne permettra plus que de maintenir l'armée dans sa forme actuelle, à moins de la compromettre gravement. Ou bien il faudrait une armée entièrement de métier — d'un coût trop élevé pour l'Autriche — ou bien une armée de milice, et encore à la condition d'instituer des périodes plus longues et nombreuses.

On aura remarqué, au cours de cet exposé, avec quelles difficultés l'armée autrichienne *réalisait l'instruction de son contingent et conjointement alimentait des unités à caractère permanent*¹. Pour y parvenir réellement, il aurait déjà fallu une durée de service du contingent d'environ un an, ce qui donne deux parts du contingent, l'une à l'instruction et l'autre dans les unités, ces deux fractions se relayant.

Avec le service à six mois, ni l'une ni l'autre des deux activités ne se trouvent plus assurées. Ainsi la base même de la défense est remise en

¹ C'est nous qui soulignons. Réd.

cause. C'est certainement ce que les promoteurs d'une telle réforme n'ont pas pensé lorsqu'ils ont formulé certaines promesses.

Il a été annoncé, comme l'ont rapporté des correspondants de presse, que la seule mesure envisagée, du moins la seule connue, serait d'augmenter la durée des périodes des réservistes. Mais celle-ci ne serait portée en tout qu'à 30 jours, ce qui paraît certainement insuffisant pour maintenir un réel degré d'entraînement. Et dans le cas présent cela ne résoudrait aucunement le sort futur des unités, à caractère permanent, sur lesquelles est basée la défense autrichienne. Pour le moment on ne sortira pas du dilemme grave posé par cette réforme, que l'on peut considérer comme intempestive.

On a également préconisé, comme c'est toujours le cas dans les armées qui veulent réduire, même dans une mesure beaucoup moins importante, la durée du service, de faire appel à des volontaires, qui sont des soldats de métier. Or pour en avoir il faut leur accorder un traitement suffisant, chaque engagé coûtant l'équivalent de ce que reçoit un jeune sergent. En outre, selon des estimations provenant d'Autriche même, on ne réunirait pas dans la conjoncture actuelle le nombre d'engagés nécessaire; il en faudrait de 10 000 à 15 000. Il est vrai que la Bundesheer possède déjà un noyau de volontaires; ceux-ci effectuent des périodes de quelques semaines, mais ne s'engagent pas pour des années, ce qui permettrait de doter les forces de spécialistes, dûment formés, selon un programme approprié.

Cependant, par la force des choses, on sent se dessiner une tendance, la seule qui apporterait une solution à long terme; elle consisterait en un renforcement appréciable de la *Landswehr*.

Déjà la défense aérienne autrichienne, du fait de sa faiblesse, était un sujet de préoccupation, car elle ouvre pour ainsi dire un couloir de pénétration dans l'ensemble de la défense de l'Europe occidentale. Or, qu'on le veuille ou pas, quels que soient leur statuts, mais du seul fait surtout de se trouver à l'alignement du rideau de fer, les pays en cause ne devraient pas manquer d'observer une certaine solidarité, car ils sont tous concernés par le fait de faire face à un million d'hommes en armes astreints à des durées de service de plusieurs années. A cette situation déjà grave en elle-même vient s'ajouter maintenant cette réforme, qui va nettement au-dessous du niveau acceptable d'une réduction de service. On comprend alors l'état d'acrimonie d'un corps d'officiers qui assiste

à une sorte de destruction de ce qui avait été péniblement acquis. Tout comme d'ailleurs on partage une certaine inquiétude des pays voisins. On peut donc invoquer une solidarité infiniment souhaitable.

* * *

Nul ne sait encore quel sera le déroulement de cette réforme. Néanmoins ses promoteurs ne reviendront guère en arrière, d'autant plus qu'ils agissent par idéologie.

On peut encore insister sur le fait que le faible système de défense autrichien n'en subissait pas moins jusqu'à présent une progression lente. Or maintenant il peut subir une grave détérioration.

En somme il paraît opportun de confronter deux choses: la Suisse a obtenu le maximum de ce qui est possible du système des milices. L'Autriche va se trouver au-dessous de ce que peut apporter celui de forces permanentes.

Lt-colonel Jacques PERRET-GENTIL

